

Classes fermées, manque de Remplaçants, accueil des élèves "suspendu", ASA pour garder son enfant...

QUESTIONS AU DIRECTEUR ACADEMIQUE

Le Bureau départemental du SNUDI-FO, réuni le 27 avril, a fait le point de la situation dans les écoles depuis la reprise. A l'issue de sa réunion, le Bureau a adressé le message suivant au DASEN.

Monsieur le Directeur Académique,

A cette rentrée du 26 avril, les personnels ont découvert les nouveaux éléments contenus dans la FAQ ministérielle, en particulier le paragraphe suivant : « *Dans les écoles, lorsqu'un enseignant absent ne peut, malgré le renforcement des moyens de remplacement, être immédiatement remplacé, **les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes. L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant.*** »

Ainsi, après s'être entassés dans leur classe avec les élèves de leurs collègues absents et non remplacés, les personnels devraient-ils désormais renvoyer les élèves chez eux ? Que signifie concrètement « *l'accueil des élèves est suspendu* » ?

Cette nouvelle mesure pose des questions très concrètes sur la conduite que doivent tenir les personnels, et, en particulier, les directeurs, si un de leurs collègues n'est pas remplacé :

- Comment doivent agir les personnels si les parents ne peuvent ou ne veulent pas garder leurs enfants ?
- Comment expliquer à des parents en colère que leur enfant ne peut avoir accès à l'école ?
- Quid des élèves se rendant à l'école seuls ou en transport en commun ?
- Comment gérer les élèves qui sont à la garderie du matin mais dont l'enseignant est absent ?
- Que faire des élèves arrivés à l'école pendant que l'on tente de contacter des parents... non joignables ?
- Comment nos collègues directeurs non déchargés vont-ils gérer leur classe et ces situations ?
- Que faire des enfants dans l'attente d'un (éventuel) remplaçant ?

D'autre part, le professeur des écoles ou l'AESH qui a un enfant dont la classe est fermée est-il placé en ASA pour pouvoir garder son enfant ? Si le collègue n'est pas placé en ASA, par qui et où son enfant est-il accueilli ?

Une nouvelle fois, notre syndicat ne peut que déplorer la désorganisation dans les écoles et les tensions entre enseignants, directeurs et parents d'élèves. Les directeurs qui, rappelons-le, ne bénéficient d'aucune aide administrative sont une fois encore face à des difficultés insolubles.

Pour le SNUDI-FO, les personnels n'ont ni à enseigner dans des classes surchargées au mépris de leurs conditions de travail et de leur santé, ni à chasser des élèves de l'École, ni à organiser une garderie au sein de l'école.

Dans l'attente de réponses précises, très rapidement, à nos questions afin que, dès jeudi, nos collègues aient des instructions claires de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations distinguées.

Mélanie SAÏSSE,
Secrétaire départementale du SNUDI-FO

Copie à Monsieur le Préfet de Vaucluse